



PERMIS DE LOUER

Lutte contre l'habitat indigne

AUCHEL

PÉRIMÈTRES CONCERNÉS

Rue Jean Jaurès : du n°3 au 95 (côté impair)
et du n°2 au 110 (côté pair)

Impasse Bautet : du n°1 au 9

Rue Raoul Briquet : du n°3 au 173 et du
n°4 au 158 (côté pair)

Rue Roger Salengro : du n°4 au 132 (côté
pair)

Impasse Rémérand : du 1 au 15

Rue Florent Evrard : du n°2 au 108 (côté
pair)

Rue de la Résistance : du n°1 au 29C (côté
impair) et du n°2 au 28B (côté pair)

Rue S. Cordier : du n°3 au 79 (côté impair)
et du n°2 au 116 (côté pair)

Rue A. Cossart : du n°1 au 59 (côté impair)
et du n°2 au 44 (côté pair)

Rue L. Pasteur : du n°1 au 21 (côté impair)
et du n°2 au 44 (côté pair)

Rue P. Benoît : du n°2 au 10

Rue F. Evrard : du n°1 au 131 (côté impair)

Rue R. Salengro : du n°1 au 111 (côté impair)
Impasse Gau

Rue Raoul Briquet du n°8 au 60 (côté pair)

Je suis propriétaire, je loue mon bien à l'une de ces adresses.

Comment faire ?

Consultez le guide pratique sur

www.bethunebruay.fr/permisdelouer

CONTACT

Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Direction de l'habitat service «Permis de louer»

03 21 61 50 05 les lundi et jeudi de 14h à 17h, mercredi de 9h à 12h

permisdelouer@bethunebruay.fr



L'AGGLO
100% DURABLE !



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane